

L'aide individuelle et le fonctionnement structurel de Medimmigrant se concentrent sur trois thèmes principaux :

1. ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

La loi organique sur les CPAS et l'arrêté royal du 12.12.1996 consacrent le droit à "l'aide médicale urgente" des personnes en séjour illégal qui ne sont pas en mesure de payer elles-mêmes ces soins.

Medimmigrant se bat pour une meilleure application de l'A.R. sur "l'aide médicale urgente" et s'efforce d'informer les acteurs concernés de l'existence de cette réglementation. L'asbl indique aux personnes en séjour précaire le type de soins de santé auxquels elles peuvent avoir recours en fonction de leur situation.

2. DROITS SOCIAUX

Medimmigrant se bat pour le droit à l'assistance sociale des personnes qui, du fait de leur maladie, ne peuvent retourner dans leur pays d'origine.

De même, l'asbl plaide en faveur du droit à l'emploi des personnes qui ont été régularisées pour une durée déterminée pour des raisons médicales et en faveur du droit à une indemnisation en cas d'accident du travail.

Par ailleurs, l'asbl demande de tenir compte des conditions de vie des malades en séjour illégal ou précaire sur le plan de l'aide psychosociale, des soins de proximité, ...

3. SÉJOUR POUR RAISONS MÉDICALES

À partir de la situation médicale de l'intéressé, Medimmigrant veut l'orienter vers une perspective de séjour raisonnable et réaliste en Belgique, dans le pays d'origine ou un pays tiers où il est autorisé à séjourner. Cette orientation a une valeur essentiellement informative ; ainsi, Medimmigrant ne soumet aucune demande de séjour.

Aux fins de cette orientation, Medimmigrant cherche à obtenir l'adaptation de la loi et des procédures de séjour et demande la création d'une banque de données européenne sur la disponibilité et l'accessibilité du traitement ou des médicaments nécessaires.

PLUS D'INFOS

SITE WEB

www.medimmigrant.be : Vous trouverez sur notre site Web toutes sortes d'informations détaillées (en français et en néerlandais) :

- droits et procédures
- législation et jurisprudence
- attestations et formulaires
- études
- propositions politiques
- actualités
- publications
- ...

PUBLICATIONS

Les publications suivantes peuvent être téléchargées gratuitement de notre site:

- **DÉPLIANTS:** en français, néerlandais, anglais, espagnol, russe, portugais et chinois (mandarin)
- Aide médicale urgente aux personnes en séjour illégal
- Grossesse, accouchement & soins postnataux chez les femmes en séjour illégal
- (Court) Séjour pour raisons médicales
- Visa pour raisons médicales + la prise en charge
- Assurance maladie pour personnes en séjour illégal ou précaire
- Soins de santé mentale pour personnes sans séjour légal
- Soutien médical en cas de retour volontaire
- Que faire en cas d'accident de travail si vous n'aviez pas de contrat officiel ?
- Medimmigrant – Présentation
- **BROCHURES:** en français ou en néerlandais
- Dossier d'info 'Statuts de séjour et soins de santé pour étrangers

Avec le soutien de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire flamande



VLAAMSE
GEMEENS
CHAPSCO
MMISSE

www.vlaamse-gemeenschapscapcommissie.be

Medimmigrant

ASBL MEDIMMIGRANT*

CONTACTEZ-NOUS PAR
TÉLÉPHONE, E-MAIL OU COURRIER :

TÉL : 02 274 14 33/34

PENDANT LES PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES :

LUNDI : 10 – 13H

MARDI : 14 – 18H

VENDREDI : 10 – 13H

FAQ : 02 274 14 48

EMAIL : INFO@MEDIMMIGRANT.BE

ADRESSE POSTALE :

RUE GAUCHERET 164

1030 BRUXELLES

WEB : WWW.MEDIMMIGRANT.BE

* Asbl connue avant 2005 sous le nom de "Medisch Steunpunt Mensen Zonder Papieren".

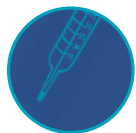


L'ASBL MEDIMMIGRANT

veut assurer l'accès aux soins de santé des **personnes en séjour illégal ou précaire** afin de leur permettre de mener une vie digne de ce nom.



L'association cherche à ancrer le **droit aux soins de santé** de ces personnes dans la législation et à mettre en œuvre ce droit d'une manière concrète dans les services, institutions et structures sociales.



Par ailleurs, Medimmigrant se bat pour une **politique de l'immigration et des étrangers** qui tienne compte des besoins médicaux des intéressés. En partant de leur situation médicale, Medimmigrant souhaite orienter les intéressés vers une **perspective de séjour raisonnable et réaliste** en Belgique, dans leur pays d'origine ou un pays tiers dans lequel ils sont autorisés à séjourner.



PUBLIC CIBLE

L'asbl s'adresse aux publics cibles suivants :

→ **Étrangers en séjour illégal** : personnes ne disposant pas de titre de séjour valide en Belgique.

Par ex. , demandeurs d'asile déboutés, clandestins, ...

→ **Étrangers en séjour précaire** : personnes disposant d'un titre de séjour provisoire, mais qui se trouvent dans une situation de séjour vulnérable et souvent peu claire sur le plan juridique.

Par ex., candidats réfugiés, étudiants, candidats au regroupement familial, ...

AIDE INDIVIDUELLE

Pendant **les permanences téléphoniques**, l'asbl répond aux questions portant sur :

→ les problèmes médicaux des personnes en séjour illégal ou précaire ;

→ les problèmes de séjour de ces personnes en cas de maladie (grave).

Étant donné que l'asbl fonctionne essentiellement par permanence téléphonique, on ne peut prendre **rendez-vous au secrétariat qu'à titre exceptionnel**.

Outre la fourniture d'informations, l'asbl peut aussi **intervenir de manière concrète**, par exemple en facilitant l'accès aux soins de santé.

S'agissant de l'aide individuelle, l'association s'adresse spécifiquement aux **habitants de la Région de Bruxelles-Capitale et aux organisations qui y sont établies**.

FONCTIONNEMENT STRUCTUREL

Medimmigrant cherche à apporter des **solutions à des problèmes structurels**, souvent dans le cadre de diverses initiatives de collaboration.

Une concertation est organisée à plusieurs niveaux afin de défendre la situation juridique et les conditions de vie des étrangers malades en séjour illégal ou précaire. L'asbl cherche à **inciter les responsables** à s'atteler à ces problèmes. Elle veut **améliorer la tolérance de la société** envers ce groupe cible.

CODE ÉTHIQUE

Medimmigrant respecte un code éthique en aidant les personnes en séjour illégal ou précaire.

Pour plus d'infos, cf. www.medimmigrant.be

Oui! Permettons à
chacun de se soigner
dans la dignité!

